

## COMMENT DÉPOSER SA DEMANDE ?

Avant le 30 avril 2019, les dossiers sont à envoyer à l'adresse suivante :

### Carsat Nord-Est

Sous-direction Action sociale - Communication et Partenariats

Offre de services individuelle et collective

81 à 85 Rue de Metz

54073 NANCY CEDEX

Le dossier de demande de subvention est téléchargeable sur le site [www.carsat-nordest.fr](http://www.carsat-nordest.fr)

### Consultez les sites de l'action sociale de la branche retraite :

[www.lassuranceretraite.fr](http://www.lassuranceretraite.fr)

pour obtenir des informations générales sur la retraite et l'action sociale

[www.partenairesactionsociale.fr](http://www.partenairesactionsociale.fr)

pour des échanges dématérialisés et l'accès aux informations régionales.

[www.observatoiredesfragilites.fr](http://www.observatoiredesfragilites.fr)

pour le repérage des situations de fragilités sur les territoires et pour l'identification des « zones blanches » et la priorisation des actions à mettre en œuvre.

### L'assurance Retraite Carsat Nord-Est

81-83-85 rue de Metz  
54073 NANCY CEDEX  
[www.carsat-nordest.fr](http://www.carsat-nordest.fr)

### Vos interlocuteurs :

tél 03 83 34 15 57

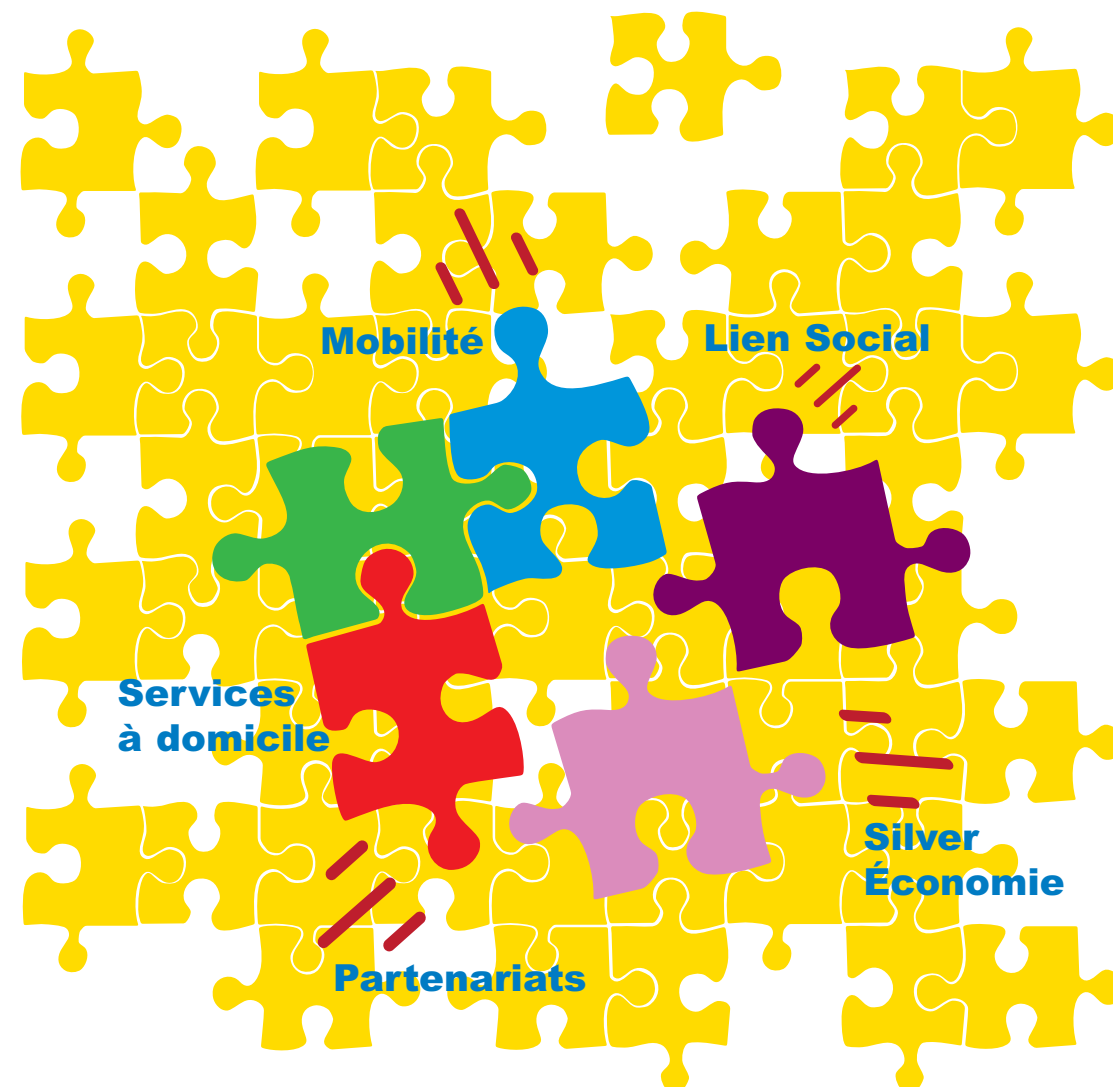
tél 03 83 34 13 06

[aidescollectives@carsat-nordest.fr](mailto:aidescollectives@carsat-nordest.fr)

# APPEL À PROJETS 2019

## Pour les actions de prévention et de maintien du lien social, pour la diversification de l'offre de services sur les territoires

Des réalisations régionales sur la base d'objectifs communs à la branche retraite



## OBJECTIF DE L'APPEL À PROJETS

La CNAV s'attache à promouvoir une politique de prévention de la perte d'autonomie des seniors relevant des **Gir 5 et 6**, mais nécessitant un soutien du fait de leur âge, de leur isolement social, de leurs ressources ou de leurs conditions de vie.

Soucieuse de proposer aux retraités, en complément des aides individuelles

## NATURE DES PROJETS

Les projets innovants financés prioritairement en 2019 :

- Les actions collectives de maintien du lien social privilégiant le lien intergénérationnel : repas partagés, transmission des savoirs, habitat partagé... et celles qui s'inscrivent dans la démarche Monalisa (Mobilisation Nationale de Lutte contre l'isolement des Agés).
- Les actions de lutte contre l'isolement des seniors prenant en compte : les problématiques de mobilité (transports accompagnés collectifs ou individuels pour aide aux courses, rendez-vous...), les actions de sensibilisation et réadaptation des seniors à la conduite automobile et à ses impacts sociaux, familiaux et organisationnels.
- Les actions dans le domaine de la Silver Economie mobilisant des nouvelles technologies, le numérique et l'informatique par le biais des nouveaux services de contact à domicile.
- Les petits services à domicile tels que : petits travaux, portage de repas, entretien des espaces verts...

qu'elle délivre aux plus fragiles, l'offre de services la plus complète et la plus adaptée possible à leurs besoins, la Carsat Nord-Est renouvelle pour 2019 un appel à projets qui a pour objectif d'encourager l'émergence d'initiatives novatrices, l'ancrage de dynamiques partenariales, le développement d'actions en faveur du "Bien Vieillir" et la prévention de la perte d'autonomie.

En 2019, la Carsat Nord-Est souhaite ouvrir le champ des possibles entre l'offre de service collective et individuelle. Les actions de prévention visant à développer les transports accompagnés, la mise en place d'ateliers ne feront l'objet d'une subvention que pour les dépenses d'investissement. La participation à ces ateliers pourra être financée par la Carsat via le forfait attribué dans le cadre de l'aide individuelle (maintien du lien social).



N'entrent pas dans le champ de l'appel à projets : les projets de développement des structures d'accueil de jour ou les actions d'aide aux aidants, les ateliers de prévention (mémoire, équilibre, nutrition...), les manifestations de type forums, salons, colloques ou réunions d'information.

Pour des actions de cet ordre, veuillez-vous rapprocher du service Offre de Services Individuelle et Collective.

## CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- ❖ L'appel à projets s'adresse à tout porteur d'un projet, dès lors qu'il a obtenu les autorisations ou agréments requis par les autorités compétentes, pour la réalisation de ce projet. Il est ouvert à tout promoteur public ou associatif privé à caractère lucratif ou non lucratif.
- ❖ Il peut s'agir d'une structure déjà conventionnée avec la Carsat Nord-Est, à condition que le projet proposé constitue un nouveau service qu'elle n'a pas encore développé. Le remplacement de véhicule pour un service déjà existant n'est pas éligible.
- ❖ Les projets proposés par des établissements d'accueil pour personnes âgées sont susceptibles de bénéficier d'une aide dès lors que les services proposés s'adressent également aux retraités extérieurs à l'établissement, qui joue alors le rôle d'un service de proximité pour les non-résidents.

**À noter** que les projets ne devront pas avoir débuté avant le dépôt de la candidature et ceux déjà soutenus les années précédentes ne seront pas prioritaires.

## MODALITÉS DE FINANCEMENT ET SUIVI

La décision de la Carsat Nord-Est interviendra après l'examen comparatif du projet et de son plan de financement, pour lequel il est impératif que des co-financeurs soient sollicités, que des collectivités territoriales et d'autres partenaires soient associés.

L'aide est attribuée sous forme de subvention dont le montant ne peut être supérieur à 50 % du budget global de l'opération. Le montant de la valorisation (mise à disposition gratuite de biens et prestations, personnel bénévole) ne doit pas excéder 30 % du budget total du projet.

Cette subvention permettra de prendre en charge les frais inhérents au démarrage et au développement du projet (acquisition de matériel, salaires, actions de communication auprès du public concerné...).

L'attribution de la subvention sera formalisée par la conclusion d'une convention précisant la nature du projet, la durée du financement, le montant de l'aide accordée par la Carsat Nord-Est, son affectation, les conditions de son versement et les modalités d'évaluation de l'action.